

CHARTRE

RESTAURATION SCOLAIRE ET TEMPS D'INTERCLASSE (cour de récréation)

Le restaurant est un lieu de vie en collectivité. Pour le bien-être de tous : enfants et adultes nous nous engageons à respecter cette charte.

L'interclasse est sous la responsabilité de la mairie de St Jean de Sauves : de 12h00 à 13h20

CHAQUE ÉLÈVE DISPOSE DE 12 POINTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

En fonction de la gravité de l'incivilité commise par l'élève, les parents seront avisés ou convoqués par les élus des affaires scolaires. Lorsque la décision du retrait de point est prise, les parents en sont avertis.

Après un retrait de 6 points, les parents et l'enfant seront convoqués en mairie.

Pour 12 points l'enfant sera exclu une semaine

Il est formellement interdit d'intervenir auprès des agents dans l'enceinte de l'école.
Nous rappelons que la restauration scolaire n'est pas un service obligatoire.

1 point

Taper sur la table
Courir dans la cantine
Manger salement
Jouer avec le matériel de la collectivité
Souiller l'eau des pichets
Gaspiller ou jouer avec la nourriture
Pincer, mordre, tirer les cheveux
Se déplacer sans permission dans la cantine

Ne pas se tenir correctement à table
Hurler/crier /cracher par terre
Jeter les papiers par terre ou autre
Ne pas se présenter à l'appel
Ne pas ramasser ses vêtements dans la cour malgré plusieurs rappels
Ne pas respecter les terrains de jeux
Ne pas se mettre à l'abri en cas de pluie

2 points

Vols
Salir volontairement sa table, le sol ou les murs
Défis entre camarades
Provocations
Monter sur la table ou le banc
Briser ou casser le matériel volontairement
Jouer devant ou dans les toilettes (ou avec l'eau ou le papier- remplir la cuvette de papier)

Jouer sur des jeux interdits
Ne pas respecter le règlement de la cour où je suis scolarisé
Dépasser les lignes interdites

3 points

Bagarre, dispute, violence, coups, croche pied, cracher sur quelqu'un
Gestes déplacés
Jeux dangereux (foulard, cochon pendu, ...)
Manque de respect, insolence, injures, menaces, mépris, moqueries et surnoms blessants....
Racket entre camarades
Intimidations
Ouvrir volontairement le ou les portails. soulever le grillage
Sortir de l'école sans permission

L'élève s'engage

En cas de non respect des points seront retirés.

Temps de restauration

- Je me présente à l'appel sans courir
- J'attends dehors en rang et dans le calme sans bousculade ni bagarre
- Je vais aux toilettes (si besoin) et je me lave les mains
- Je rentre dans le calme sans bousculade ni bagarre, je prends une serviette et je m'installe à table
- Je fais l'effort de goûter à tout
- Je mange proprement avec les couverts, je me sers de ma serviette
- Je partage la nourriture et l'eau
- Je ne joue pas avec la nourriture et les pichets d'eau
- Je lève le doigt pour demander quelque chose
- Je respecte mes camarades et les adultes
- Je respecte les locaux et le matériel : je ne sals pas l'eau des pichets, je ne mets pas de nourriture sur le sol, les murs ou la table, je ne casse pas volontairement
- Je ne me déplace pas sans permission (sauf si je suis le chef de table)
- Je me tiens correctement à table, assis sur le banc devant la table, je ne joue pas (les jouets ou jeux sont interdits)
- Je parle doucement et uniquement aux camarades de ma table
- Je suis poli (bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci)
- Je range ma table à la fin du repas
- Je sors dans le calme sans courir, sans bousculade, sans bagarre, après autorisation

- Je respecte mes camarades et les adultes : pas d'insulte, de coup, de dispute, de bagarre
- Je suis poli (bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît...)
- Je surveille mon langage
- Je préviens les surveillants en cas d'accidents ou de conflits
- Je me confie à un adulte si j'ai un problème

Temps d'interclasse

- Je respecte le règlement de mon école
- Je ne passe pas les lignes interdites de la cour
- Je me présente à l'appel sans courir
- Je joue calmement dans la cour et sous le préau
- Je me mets à l'abri s'il pleut (préau)
- Je ne me suspends pas aux porte-manteaux
- Je ne tape pas avec les ballons sur les murs
- Je ne joue pas à des jeux dangereux (cochon pendu, foulard, ...)
- Je ne gratte pas les bacs à fleurs
- Je ne joue pas devant ou dans les toilettes, avec l'eau ou le papier
- Je ne remplis pas volontairement la cuvette des toilettes de papier
- Je ne joue pas avec les ballons en mousse quand il pleut
- Je ne pousse pas, je ne bouscule pas mes camarades
- Je ne manque pas de respect aux adultes ou à mes camarades
- Je n'apporte pas de balles ou de ballons personnels
- Je ne mange pas de sucettes dans la cour
- J'utilise les poubelles pour jeter les papier

Surveillance de la récréation

La surveillance de la pause méridienne est assurée par des agents communaux, c'est un moment de détente collectif.

Aucune brutalité n'y est tolérée et sera sévèrement sanctionnée (voir le barème).

Les jeux électroniques, MP3, téléphone portable, tablette (même éteints) sont interdits

Les agents s'engagent.

- Respectent les élèves et sont à leur écoute mais font preuve d'autorité,
- Veillent au bon déroulement du repas et du temps d'interclasse,
- Veillent qu'aucun enfant ne joue à des jeux dangereux ou interdits,
- Expliquent la charte et la font respecter, font respecter le règlement de la cour de l'école
- Préviennent les conflits, les bagarres, les disputes... et toute agitation, ramènent le calme
- Veillent à l'hygiène des enfants, s'assurent que les enfants se lavent les mains avant le repas et qu'ils mangent suffisamment,
- Aident les enfants qui auraient des difficultés pour manger, surtout les plus petits,
- Leur apprennent à ne pas gaspiller la nourriture, à manger proprement,
- Consignent les incidents, les accidents et le non respect du règlement ou de la charte sur un cahier de liaison (pour le service des affaires scolaires et périscolaires et les élus).

Les parents s'engagent.

A lire et expliquer la charte à leur(s) enfant(s), à être vigilants en ce qui concerne le comportement de leur(s) enfant(s), à ne pas intervenir auprès des agents, à ne pas pénétrer dans l'école sans autorisation.

Cette charte est à nous retourner signée. Elle est téléchargeable sur le site internet www.saint-jean-de-sauves.fr.

Signatures des parents

Signature de l'enfant